

**PREFECTURE DE L'EURE**

**Arrêté portant modification de la liste des médecins agréés  
du département de l'Eure**

**Le Préfet de l'Eure  
Officier de la Légion d'honneur**

- VU** le code de la santé publique notamment l'article L. 611-1 et suivants ;
- VU** la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU** la loi n°84.16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'état ;
- VU** la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- VU** le décret n°86.442 du 14 mars 1986 modifié par le décret du 31 mars 2010 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;
- VU** le décret n°2013-447 du 30 mai 2013 modifiant les articles 1<sup>er</sup> et 5 du décret n°86-442 du 14 mars 1986 relatif au recul de la limite d'âge des médecins agréés de soixante-cinq ans à soixante-treize ans ;
- VU** Le décret du 6 mai 2016 nommant Monsieur Thierry COUDERT, préfet de l'Eure ;
- VU** l'arrêté interministériel du 3 juillet 2007 modifié fixant la rémunération des membres des comités médicaux prévus par le décret n°86-442 du 14 mars 1986 ;
- VU** l'arrêté interministériel du 3 juillet 2007 modifié fixant la rémunération des médecins agréés généralistes et spécialistes visés par le décret n°86-442 du 14 mars 1986 ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 11 mai 2017 portant désignation de la liste des médecins généralistes et spécialistes pour agréés dans le département de l'Eure ;
- VU** le titre IV chapitre 1<sup>er</sup> de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires dite « loi HPST » qui crée les Agences Régionales de Santé ;
- VU** la circulaire FP 4 n°1711 du 30 janvier 1989 relative à la protection sociale des fonctionnaires et stagiaires de l'Etat contre les risques, maladies et accidents de service ;

**CONSIDERANT** l'accord des médecins pour s'inscrire dans la liste des médecins agréés ;

**CONSIDERANT** l'avis émis par le Conseil départemental de l'Ordre des médecins de la Normandie ;

**Sur proposition de la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie.**

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** L'arrêté du 11 mai 2017, relatif à la liste des médecins agréés est modifié comme suit :

**Sont ajoutés à la liste des médecins généralistes :**

:  
Dr Hicham BOUKHARI - LA BONNEVILLE SUR ITON  
Dr Jeannot RAZAFY - BRETEUIL-SUR-ITON  
Dr Didier CADINOT - BROGLIE  
Dr Messaouda MARGUIER - EVREUX  
Dr Marc SALMON - EVREUX  
Dr Philippe FELIHO - EVREUX  
Dr Serge BESCOND - LE NEUBOURG  
Dr Nicolas DANG - LE-THUIT-SIGNOL  
Dr Hubert BEAUCOUR - PACY-SUR-EURE  
Dr Jean-Pierre LOSI - PONT-AUDEMER  
Dr Miguel RAMIREZ - PONT-AUDEMER  
Dr Jean-Luc LECLERC - PONT-AUDEMER  
Dr Alexandre FUZEAU - SAINT-ANDRE-DE-L'EURE  
Dr Fabrice MORIN - VERNON  
Dr Sophie GIFFARD - LES ANDELYS

**Sont ajoutés à la liste des médecins spécialistes :**

Dr Mourad SIMAHFOUD (gériatre) - NOYERS  
Dr Jeannot RABARJOELINA (cardiologue) - VERNON  
Dr Amar ARAB (cardiologue) - VERNON  
Dr Lotfi KORT (neurologue) - VERNON  
Dr Hamid AIT YAHIA (imagerie médicale) - VERNON  
Dr Antoine ACHKAR (pneumologue) - VERNON  
Dr Colette DESNEIGES (gynécologue) - LE GROS THEIL  
Dr Francesco GAGLIARDI (ophtalmologue) - BERNAY  
Dr POUTZ FONTAINE Isabelle - (imagerie médicale) - BERNAY  
Dr Naouel MARROUN LEJRI (oncologue) - EVREUX  
Dr Pascal GUINET (imagerie médicale) - EVREUX  
Dr Didier TRIDARD (imagerie médicale) - EVREUX  
Dr Souad DEBACHE (stomatologue) - EVREUX

**Sont retirés de la liste les médecins généralistes suivants :**

Dr Thierry CANALI - EVREUX  
Dr Alain MARX - EVREUX  
Dr Emile DINTIMILLE - CONCHES  
Dr Denis FERON - VERNON  
Dr Elio BOTBOL - VERNON  
Dr Jean-Claude REMY - EVREUX

**Sont retirés de la liste les médecins spécialistes suivants :**

Dr Patrice PHILIPPE (ophtalmologue) - LE VIEIL EVREUX  
Dr Hervé DEQUEN (opt) - EVREUX  
Dr Gilles BALMARY (orthopédiste) - EVREUX

**ARTICLE 2 :** Les médecins figurant sur la liste annexée au présent arrêté sont agréés pour trois ans (renouvelable) et l'arrêté du 11 mai 2017 est abrogé

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen, sis 3 Rue Arthur Leduc à CAEN (14000) à compter de sa notification ou par saisine de ce même tribunal administratif via télérecours citoyen [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**ARTICLE 4 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Eure et la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure, accessible sur le site internet de la préfecture de l'Eure : [www.eure.gouv.fr](http://www.eure.gouv.fr)

Fait à Evreux, le  
Le Préfet

16 OCT. 2019

Thierry COUDERT